**2.2. Phonologie : règles et théories des systèmes phonologiques**

La phonologie est la branche de la linguistique qui« *a pour but de repérer les unités phoniques distinctives de la langue, celles qui ont une fonction, et de les classer. Ces unités sont les phonèmes.* » (Gardes-Tamine, J., 2008 : 13)

Il s’agit de la branche de la linguistique qui s’occupe « *des unités minimales de la langue dont le rôle est de distinguer le sens des unités de la première articulation du langage humain, les monèmes. C’est pourquoi la phonologie se nomme la phonétique fonctionnelle*.» (Gardes-Tamine, J., 2008 : 13)